
N° 1997-2206 - urbanisme, habitat et développement social + domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Priest - Acquisition de diverses parcelles de terrain appartenant à la Ville en vue de l'aménagement du carré Rostand - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement du carré Rostand à Saint Priest, il a été convenu que la ville de Saint Priest céderait à la Communauté urbaine, au franc symbolique, diverses parcelles de terrain, dont elle est propriétaire, d'une superficie totale de 13 357 mètres carrés. Il s'agit des parcelles suivantes :

section cadastrale	numéro	superficie (en mètres carrés)	adresse
CT	3	664	rue Henri Maréchal
CT	4	2 368	rue Henri Maréchal
CV	20	5 924	rue Edmond Rostand
CV	52	2 042	rue de l'Egalité
CV	53	2 359	rue de l'Egalité

B - Propose d'approuver ce dossier, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant des frais liés à cette acquisition, évalué à 30 500 F, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 653.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,